

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**Avis public d'entrée en vigueur**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil, tenue le 1er mai 2023, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2023-736 modifiant le règlement de construction n° 01-434 la Municipalité du Village de North Hatley ».

Le règlement n° 2023-736 vise à modifier le règlement de construction afin :

- de supprimer les dispositions référant au Code national du bâtiment;
- de supprimer les dispositions référant au Code de plomberie du Québec;

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 7 juin 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<http://www.northhatley.org/fr/>.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 12 JUIN 2023.

---

Benoit Tremblay, Directeur général